

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Adhésion à l'association des « Amis de la Gendarmerie »

Monsieur BORDAT expose :

L'association des « Amis de la Gendarmerie » a pour vocation principale de faire connaître, apprécier et de soutenir la Gendarmerie nationale au sein de la société civile. C'est une association nationale d'intérêt général depuis 1932. Elle œuvre plus particulièrement pour la promotion des valeurs portées par la Gendarmerie nationale, la transmission de ces valeurs aux jeunes générations, le soutien des gendarmes dans leurs missions au service de la population, la consolidation du lien entre la Gendarmerie et la nation et l'entretien d'un réseau associatif.

L'adhésion à cette association permettrait de renforcer les liens forts entre la Ville de Dijon et la Gendarmerie nationale. Installée dans les locaux de l'ancienne base aérienne 102 Dijon-Longvic depuis 2016, l'école de Gendarmerie forme aujourd'hui 1000 élèves par an et participe activement à la vie locale.

L'adhésion est conditionnée par le parrainage de l'un des membres de l'association ou par un militaire de la gendarmerie en activité. Le Général de Brigade Pascal Hurtault, commandant l'école de gendarmerie de Dijon se propose de parrainer la ville de Dijon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association et à régler la cotisation annuelle d'un montant de 100€.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ